

Le rapprochement des Nations unies avec le secteur privé, une orientation dangereuse et antidémocratique

Chloé Maurel

Docteure en histoire contemporaine, enseignante-chercheure, spécialiste de l'histoire des Nations unies et d'autres organisations internationales, Paris

Depuis quelques décennies, un rapprochement de plus en plus intense s'effectue entre les Nations unies et le secteur privé. Mais dans quel sens ? S'il apparaît légitime que l'ONU, instance mondiale, universelle, contrôle les firmes multinationales, qui par définition échappent aux réglementations étatiques, ce n'est pas dans cette voie-là que s'est engagée ces dernières années l'institution mondiale.

Déjà, en 1992, le projet de code de conduite de l'ONU sur les firmes transnationales (FTN), élaboré en 1982 et qui visait à veiller à ce que « les FTN respectent les droits de la personne et les libertés fondamentales dans les pays où elles exercent leurs activités »¹, a été abandonné, et la Commission des Nations unies sur les firmes transnationales (UNCTC), chargée d'agir dans ce sens, a disparu de l'organigramme des Nations unies, sous la pression des États-Unis. Cela a marqué la fin de l'ambition des Nations unies pour régler l'action des FTN.

Cette ambition était apparue dans les années 1970, dans le contexte d'une prise de conscience des abus de ces firmes, que des scandales avaient révélés (comme la révélation de l'implication de la firme ITT dans le coup d'État de 1973 au Chili). Dans cet esprit, l'Organisation internationale du Travail (OIT), agence spécialisée de l'ONU, avait réussi à adopter en 1977 une « Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale » ; cet instrument, bien que dépourvu de force contraignante, visait à contrôler et à encadrer la politique sociale des FTN.

Toutefois, depuis les années 1990, l'attitude des Nations unies à l'égard des firmes multinationales ne s'est plus caractérisée par une volonté d'encadrement, mais de partenariat ; or ce partenariat, tel qu'il est mis en œuvre, apparaît bien plus favorable à ces firmes qu'aux valeurs de l'ONU.

Dès 1995, Boutros Boutros-Ghali, alors Secrétaire général de l'ONU, a affirmé, au Forum économique mondial de Davos, vouloir « associer les firmes multinationales plus étroitement aux décisions internationales ». Son successeur, Kofi Annan, a encore plus fortement poussé dans cette direction. L'évolution de l'ONU vers des orientations économiques libérales est clairement illustrée par le rapport de Kofi Annan « L'esprit d'entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable » (1998).

En juillet 2000, Kofi Annan a lancé le « Pacte mondial » des Nations unies (*Global Compact*). Ce projet ² entend donner une place centrale au sein de l'ONU aux firmes transnationales (qualifiées de « partenaires privilégiés du développement »), en échange de leur engagement à respecter dix principes fondés sur les droits de l'homme, les normes du travail, la lutte contre la corruption et le respect de l'environnement ³. En effet, Kofi Annan considérait qu'au sein de l'ONU le secteur privé devrait avoir un rôle quasiment égal à celui des États. Or, rappelons que le mot « entreprise » ne figure pas dans la charte de l'ONU ni dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Pourtant, l'ONU a mis en place dès 1998 un partenariat avec le Forum économique mondial de Davos, permettant une implication croissante des grandes firmes multinationales dans le règlement des affaires mondiales. Le rapport du Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'homme « *Business and Human Rights : a Progress Report* » (2000) va dans le même sens, affirmant l'idée que les affaires et les droits de l'homme se renforcent mutuellement, et allant jusqu'à préconiser la privatisation de la gestion des droits de l'homme. Cette orientation s'est poursuivie sous le Secrétaire général actuel, Ban Ki Moon.

Le projet *Global Compact*, qui rassemble aujourd'hui plus de 7 000 entreprises de plus de 135 pays, a suscité, à juste titre, de fortes critiques de la part d'ONG sociales et de mouvements de citoyens, qui ont qualifié ce partenariat de marché de dupes. En effet, ce partenariat entre l'ONU et les firmes transnationales ne s'inscrit dans aucun cadre juridique clair. Et si, sur le papier, un dispositif de contrôle de ces firmes liées à l'ONU a été mis en place (aboutissant il est vrai à la radiation dès 2008 de plus de 600 entreprises n'ayant pas communiqué sur leur mise en œuvre des 10 principes du *Global Compact*) ⁴, il n'est en fait prévu aucun mécanisme rigoureux pour contrôler le respect par les firmes des engagements qu'elles se seraient engagées à prendre (elles sont seulement tenues de faire un rapport annuel). À bien des égards, ce partenariat semble avant tout être destiné à offrir aux FTN le moyen d'accroître leur pou-

voir et l'opportunité d'améliorer leur image auprès de l'opinion publique. En effet, les Nations unies n'exercent aucun contrôle sur l'application de ce pacte par les firmes multinationales signataires. Mais ces dernières peuvent utiliser le logo du Pacte mondial des Nations unies (sous réserve d'approbation par le Bureau du Pacte mondial). Le Pacte mondial fait obstacle au développement de normes efficaces sur la responsabilité sociale des entreprises.

Outre le *Global Compact*, c'est aussi par des partenariats *ad hoc* réalisés entre les institutions onusiennes et des entreprises que s'opère le grignotage progressif des Nations unies par le secteur privé. Prenons l'exemple de l'Unesco, agence culturelle et éducative de l'ONU : elle a développé un partenariat avec l'Oréal pour attribuer des récompenses à des femmes scientifiques ; avec la fondation MacArthur pour un programme sur le patrimoine naturel ; avec DaimlerChrysler dans le cadre du programme Mondialogo, qui fait la promotion du dialogue interculturel ; avec Samsung, dans le cadre d'un programme sur le patrimoine culturel matériel ; avec Microsoft, dans le cadre d'un programme de développement économique et social dans le monde ; avec Procter and Gamble et avec Nokia dans le cadre de programmes éducatifs... Sans parler du partenariat entre l'Unesco et le réseau Gems, entreprise qui fédère des écoles privées dans le monde et promeut l'enseignement privé⁵.

Ainsi, dans le partenariat avec Nokia, cette firme fournit des téléphones portables à des populations africaines qui viennent d'être alphabétisées ; pour pallier le manque de supports de lecture pour nouveaux alphabètes, le programme éducatif de l'Unesco leur envoie des exercices de lecture par sms, auxquels ils doivent répondre, également par sms. L'efficacité de ce programme n'est toutefois pas avérée ; il semble que cela permette surtout à Nokia d'écouler ses vieux téléphones et de se faire de la publicité. De même, le partenariat avec Procter and Gamble a permis à cette firme de faire figurer le logo Unesco sur ses paquets de serviettes hygiéniques vendues en Occident, en échange d'une fourniture de serviettes hygiéniques à des jeunes filles africaines pour leur permettre de continuer à aller à l'école pendant leurs menstruations (traditionnellement elles restaient chez elles pendant cette période, manquant ainsi l'école)⁶. Ces programmes apparaissent à première vue séduisants, mais en réalité la multiplication de telles opérations conçues souvent à l'initiative des entreprises induit un dessaisissement par les Nations unies de la conception de leurs programmes, ainsi qu'un éparpillement des actions.

Le partenariat de l'Unesco avec l'entreprise Gems Education, lancé en 2011, vise à mettre en place des programmes de formation pour les enseignants, pour faire face à la pénurie d'enseignants dans les pays en développement (en particulier au Kenya, au Ghana et en Inde). Mais, sur la page en français du site internet de l'Unesco présentant le projet, il n'est nulle part précisé que Gems Education fédère exclusivement des écoles privées et que

le programme consiste donc à renforcer l'enseignement privé dans les pays en développement ⁷. Choisir de renforcer, au niveau mondial, l'enseignement privé au détriment du public n'est pas, de la part de l'Unesco, un choix anodin ni sans conséquences. Cela peut être notamment corrélé avec les liens entretenus de longue date par l'Unesco avec les réseaux catholiques et le Vatican ⁸.

Pour M. Qian Tang, qui dirige depuis 2010 le secteur de l'éducation de l'Unesco, cette multiplication des partenariats entre l'Unesco et des entreprises privées est une bonne chose pour les deux partenaires ⁹. De même, le rapport annuel de l'Unesco sur l'éducation pour tous paru fin 2012 insiste sur l'importance du financement de l'éducation par le secteur privé, et vante les actions de fondations privées comme la fondation Mastercard en faveur de l'acquisition par les jeunes de compétences pour l'emploi ¹⁰.

Il est vrai que par ces partenariats, l'Unesco obtient des subventions de ces entreprises, qui lui permettent d'avoir l'argent nécessaire pour réaliser ses programmes – argent bienvenu en cette période où le budget ordinaire est en baisse ¹¹. Mais, par là, l'Unesco ne tend-elle pas à se « vendre », à vendre son nom, sa « marque », aux entreprises ? Les institutions onusiennes ne risquent-elles pas de se faire instrumentaliser par ces firmes ?

Ce sont aussi des parties entières de la gestion et du fonctionnement lui-même des organisations onusiennes qui ont tendu ces dernières années à être « sous-traitées » à des entreprises. Le directeur général de l'Unesco de 1999 à 2009, Koïchiro Matsuura, s'est employé à privatiser de nombreux pans de l'activité de l'organisation. L'Américain Peter Smith, qu'il a nommé sous-directeur général pour l'éducation et chargé de restructurer toutes les activités de l'organisation dans le domaine éducatif, a ainsi sous-traité cette tâche à une société privée américaine, *Navigant Consulting*. Celle-ci, basée à Chicago, n'avait aucune compétence dans ce secteur. Il a pourtant signé avec elle, sans passer par un appel d'offres, des contrats pour un montant très généreux ; en un an, il a fait verser à cette société 2,15 millions de dollars. Cette sous-traitance s'est traduite par de nombreux gaspillages et par des violations des règles budgétaires de l'Unesco ; Peter Smith a d'ailleurs été ensuite contraint de démissionner ¹². Pourtant, l'actuelle directrice générale de l'Unesco, Irina Bokova, a maintenu cette tendance, s'affirmant favorable aux partenariats publics-privés.

Cette tendance est loin de concerner seulement l'Unesco. C'est aussi en particulier l'OMS qui connaît une importante collusion avec le secteur privé : Cette orientation a été encouragée par ses dirigeants dès les années 1990 : dès le début de son mandat à la tête de l'OMS en 1998, M^{me} Brundtland a favorisé le resserrement des liens entre l'OMS et les laboratoires privés et a appelé à un accroissement du financement de cette organisation par le secteur privé. Corollairement, elle a orienté son discours ainsi que les programmes de l'OMS dans le sens des intérêts de ces acteurs privés (comme l'illustre son

discours en janvier 2001, au Forum économique mondial de Davos, devant les PDG des plus grandes entreprises transnationales). « Nous avons absolument besoin du financement privé. [...] comme l'économie américaine est la plus riche du monde, nous devons faire de l'OMS un système séduisant pour les États-Unis et les marchés financiers », précise sans ambages son directeur de cabinet, David Nabarro ¹³.

En 2009-2010, la crise de la grippe H1N1 a mis en lumière les liens entre l'OMS et les intérêts de l'industrie pharmaceutique. Dans cette « crise », l'OMS a agi sur les conseils de son « Groupe stratégique consultatif d'experts » (SAGE, *Strategic Advisory Group of Experts*), dont quasiment tous les membres avaient des liens financiers étroits avec l'industrie pharmaceutique privée, ce qui mettait à mal leur supposée « indépendance ». En outre, des représentants des firmes pharmaceutiques elles-mêmes participent comme observateurs aux réunions du SAGE.

L'alerte pandémique lancée par l'OMS aurait permis aux grandes firmes pharmaceutiques de percevoir 7,5 à 10 milliards de dollars de bénéfices. L'opération « grippe A » a donc été très rentable pour les laboratoires ¹⁴.

Outre la gestion de la grippe A, c'est dans de nombreux domaines de son action que l'OMS travaille actuellement en lien étroit avec l'industrie pharmaceutique, en particulier dans le domaine de la lutte contre le sida ¹⁵, ce qui n'est pas sans poser des conflits d'intérêt.

Ainsi, par les multiples partenariats mis en place par les organisations onusiennes avec des entreprises (qui peuvent aller jusqu'à une véritable « soustraction » de parties entières de leur programme à des entreprises) et par la généralisation du recours à des experts liés au secteur privé, une « privatisation » du système de l'ONU ne serait-elle pas en train de s'effectuer, en accord avec les pays dominants ¹⁶ ? Il apparaît bien plus urgent que les Nations unies contrôlent le secteur privé, réglementent ses pratiques sociales qui laissent si souvent à désirer, plutôt que de lui donner une place et un pouvoir de décision toujours plus importants en leur sein, au détriment des valeurs démocratiques. Cela est indispensable pour que l'ONU et ses agences puissent mener à bien leur importante mission de progrès social, dont le monde actuel a grand besoin. ■

Notes

- 1) Code de conduite des Nations unies sur les sociétés transnationales, 23 I.L.M. 626 (1984).
- 2) Site internet officiel : <http://www.unglobalcompact.org/languages/french/index.html>
- 3) Cf. Tagi Sagafi-Nejad, *The UN and Transnational Corporations : From Code of Conduct to Global Compact*, Bloomington, Indiana University Press, 2008 ; Thomas G. Weiss and Ramesh Thakur, *Global Governance and the UN : An Unfinished Journey*, Bloomington, Indiana University Press, 2010.
- 4) <http://greentechexpert.blogspot.fr/2008/07/630-entreprises-exclues-du-global.html>

- 5) Site officiel du réseau Gems : <http://www.gemseducation.com/>
- 6) Interview d'Elspeth McOmish, fonctionnaire de l'Unesco, 28 novembre 2012.
- 7) http://www.unesco.org/new/fr/media-services/single-view/news/unesco_partners_with_gems_education_to_bolster_teacher_training/
- 8) Cf. Chloé Maurel, « L'influence du Vatican et des réseaux catholiques à l'Unesco (1945-1974) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 119, avril-juin 2012, p 101-120.
- 9) Interview de M. Tang, 17 décembre 2012.
- 10) Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2012 de l'Unesco, « Jeunes et compétences. L'éducation au travail », Paris, Unesco, 2012, 548 p.
- 11) Depuis l'admission de la Palestine à l'Unesco en 2011, les États-Unis ont suspendu le versement de leur contribution financière à cette organisation, la privant donc d'une partie importante de son budget.
- 12) Gabrielle Capla, « Révolte silencieuse pour sauver l'Unesco », *Le Monde diplomatique*, septembre 2009 ; <http://www.monde-diplomatique.fr/2009/09/CAPLA/18155>
- 13) Jean-Loup Motchane, « Quand l'OMS épouse la cause des firmes pharmaceutiques », *Le Monde diplomatique*, juillet 2002.
- 14) Cf. Chloé Maurel, « L'OMS et la gestion des crises et catastrophes mondiales », *Chantiers Politiques*, n° 8, juin 2010, p. 116-126.
- 15) Sur ce sujet, cf. Auriane Guilbaud, *L'insertion progressive des entreprises dans la gouvernance mondiale de la santé. Le cas de la lutte contre le Vih/Sida et les maladies négligées*, thèse de doctorat de science politique, sous la direction de Guillaume Devin, Sciences Po, CERI, 2012.
- 16) Cf. Collectif, *Une autre ONU pour un autre monde*, Bruxelles, Tribord, 2010 ; Anne-Cécile Robert, « Qui veut étrangler l'ONU ? », *Le Monde diplomatique*, février 2012 ; Christian Guy Caubet, « Liaisons dangereuses avec le monde des affaires », *Le Monde diplomatique*, septembre 2005.